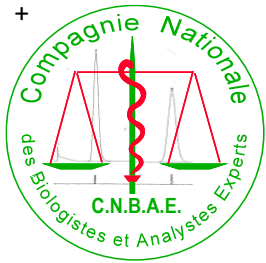


Compte-rendu



Assemblée Générale Annuelle 2019

L'Assemblée Générale annuelle 2019 de la CNBAE s'est déroulée le 4 février 2019

Lieu : Amphithéâtre BAUDENS - Ecole du Val de Grâce
74 bd port Royal 75005 Paris

Accueil, vœux et remerciements par Véronique Dumestre-Toulet, Présidente

Emargement : 26 présents et 18 pouvoirs

1 - Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale du 25 janvier 2018 (consultable sur www.cnbae.org)

Le procès-verbal de l'AG 2018 a été envoyé avec les convocations, il est aussi disponible en ligne sur la page de la CNBAE. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 - Rapport moral de la Présidente

Formation des experts : La CNBAE a proposé une session de formation en juin 2018, à Marseille, intitulée "La déontologie et les devoirs de l'expert biologiste" avec les regards croisés d'un magistrat, d'un philosophe et du Président du Comité de Réflexion et Déontologie du CNCEJ. Cette session de formation a été une réussite en rassemblant une cinquantaine de personnes dont 10 biologistes de l'INPS.

Confirmation salivaire sur FLOQSwab® : Nous avons fait remonter à 3 reprises aux différentes instances les difficultés techniques rencontrées avec les kits de prélèvement FLOQSwab®, dispositif de recueil salivaire utilisé pour la sécurité routière depuis mai 2017.

- Juillet 2018 : Réunion à la MILDECA avec le Lieutenant-Colonel GERVAIS (en charge du contentieux routier sous influence de stupéfiants) afin de renouer un contact suite à l'exclusion de la SFTA et CNBAE de toutes les commissions techniques qui ont présidé aux choix du dispositif de prélèvement FQS.
- Octobre 2018 : Réunion à la Chancellerie, Direction des Services Judiciaires (DSJ) pour évoquer ces difficultés. Ils ont été intéressés par le 1^{er} bilan (1 an après la mise en place de la confirmation salivaire).
- 28 Janvier 2019 : Véronique Dumestre-Toulet, Jean Michel Gaulier en compagnie d'Anne Laure Pélissier pour la SFTA ont rencontré Nicolas Prisse Président de la MILDECA (voir ci-dessous le CR).

Tarifification :

- Il a été envisagé de faire évoluer la nomenclature CNBAE 2006 concernant les actes qui n'étaient pas visés au dernier arrêté (arrêté du 29 sept 2017). A la suite de différentes discussions sur ce sujet, il est apparu plus simple que chaque expert continue de facturer en fonction du travail fourni et d'appliquer une tarification en heure d'expert conformément à un devis qui aura été validé par le Parquet.

- Facturation dans les DOM TOM : valeur du B différente de la métropole et TVA pas au même taux : comment procéder ? La question a été posée à la DSJ et demeure en attente de réponse.
- Lors de la réunion à la DSJ, il nous a été demandé s'il existait des difficultés d'application de l'arrêté du 29 septembre 2017. La chancellerie s'en inquiète car sa volonté est bien d'obtenir une unité de prestation pour l'analyse toxicologique des recherches de cause de la mort reproductible d'un TGI à un autre sur tout le territoire national, dans l'intérêt de la justice et de l'égalité des justiciables. La DSJ sollicite la CNBAE pour qu'elle fasse remonter d'éventuelles difficultés rencontrées par ses membres.
- Combien de temps doivent être gardées les archives papier ? La durée de conservation des archives est liée à la prescription de responsabilité civile de l'expert. Rappel : historiquement la loi sur les experts de février 2004 a abaissé le délai de prescription de responsabilité de 30 ans à 10 ans et la loi du 17 Juin 2008 de 10 ans à 5 ans. Sauf que maintenant, la prescription a un point de départ glissant qui correspond à la communication du dernier acte de procédures aux parties afin de leur permettre d'exprimer leurs remarques, le cas échéant. Cette date n'est jamais connue de l'expert, qui ne sait donc jamais à partir de quand les 5 ans doivent être décomptés. La CNBAE se rapproche de la commission du CNCEJ en charge de cette problématique.

Renouveau de La revue Expert : Cette revue existe depuis 30 ans. L'équipe éditoriale est nouvelle et le site internet a été repensé. Ce dernier propose une base documentaire extrêmement riche avec des chroniques juridiques et judiciaires (déontologie, lois, jurisprudence, arrêtés, décrets, chroniques...). Abonnement : 100€ pour 6 numéros avec accès de la base de données.

Formations CNBAE à venir :

- Formation technique le 6 février 2019 : "Traitement des situations médico-légales particulières "
- Formation juridique le 21 mai 2019 : contenu cf. ci-dessous.

La Présidente termine son rapport moral par un hommage à Gilbert Pépin (past-président) qui cesse ses activités expertales. Il a été avec Jean Pierre Goullé un des fondateurs de la CNBAE qui l'année prochaine aura 30 ans. Son implication a été remarquable dans les nombreuses évolutions concernant l'expertise toxicologique (reconnaissance, réévaluation des actes...) et dans la mise en place de la convention avec l'ANSM pour les enquêtes DRAMES, SOUCHI et DTA. Au nom des experts toxicologues, la Présidente remercie Gilbert Pépin.

3 - Jean-Michel Gaulier Vice-Président :

• Réunion de la MILDECA

- Le thème de la réunion était la mise en évidence de la conduite d'un véhicule après usage de produits stupéfiants. Il a été souligné en premier lieu que ni la CNBAE, ni la SFTA n'avaient été consultées et sollicitées pour le choix du dispositif de prélèvement salivaire. Il y a plus de contrôles et plus de mise en évidence de conduite sous stupéfiants, ce qui était un des objectifs gouvernementaux. Mais il existe par contre des difficultés techniques, scientifiques et procédurales liées essentiellement au dispositif de recueil de prélèvement salivaire. L'appel d'offre court sur 3 ans et sera renouvelé en 2020. Le FLOQSwab® présente une facilité d'utilisation par les forces de l'ordre, mais pose des problèmes analytiques car le contrôle de la bonne réalisation du recueil n'est pas réalisable, le volume de salive recueillie n'est donc pas connu ou maîtrisé. Tous les stupéfiants sont à peu près stables sur FLOQSwab® sauf le THC qui se dégrade rapidement : il y a donc un risque de faux négatifs. Il existe aussi des difficultés concernant l'extraction du THC, surtout au seuil de concentration salivaire attendu dans les textes. Le seuil retenu pour le cannabis a également fait l'objet de discussion car il apparaît trop bas et ne permet pas de discriminer les fumeurs passifs, selon une étude récente (Moore, 2011). La CNBAE a demandé à ce que ce dispositif soit réévalué, le seuil

remonté et l'activation de sa participation pleine et entière au comité scientifique coordonné par la MILDECA sur le sujet.

- **Formation CNBAE de Lille** La formation aura lieu, la veille du congrès SFTA, le 21 mai 2019 de 15h à 18h. Il s'agit d'une formation juridique sur le thème de "Déposition aux assises de l'expert toxicologue/biologiste : regards croisés sur les attendus". Programme :

Introduction

Présentation des règles générales conduisant la déposition de l'Expert devant la Cour d'Assises

Le point de vue du Président (Cour d'Assises de Douai) : Monsieur Thierry Vouaux

Le point de vue de l'Avocat Général (Cour d'Assises de Douai) : Mme Frédérique Dubost

Le point de vue de l'Avocat Pénaliste (Barreau de Lille) : Mme Carine Delaby-Faure

Échange avec les participants

4 - Rapport du Secrétaire National (Fabien BEVALOT représenté par Hélène EYSSERIC)

Nombre d'adhérents de la compagnie : 101 contre 98 l'année dernière

3 nouvelles adhésions 2018

3 nouvelles adhésions 2019

3 arrêts d'activité (départ à la retraite)

L'appel à cotisation a été envoyé le 09 janvier au tarif de 110€, 120€ après le 1^{er} Juin.

La CNBAE propose aux nouveaux experts un kit d'accueil fourni par le CNCEJ (livret d'accueil, le Vademecum de l'expert de justice, la revue Expert et un macaron de la CNBAE)

Rappel : Il est rappelé de ne pas oublier d'envoyer aux Cours d'Appel/Cassation les bilans d'activité expertale 2018 ainsi que, si nécessaire, la demande de renouvellement d'inscription avant le 28 février.

5 - Rapport du Trésorier (Christophe DOCHE). État des comptes - Quitus au Trésorier.

Le trésorier rappelle qu'il existe 3 comptes bancaires au nom de la CNBAE :

Compte CNBAE

CNBAE 2018

CREDITS		DEPENSES	
Solde au 01 01 18	25 020,85		
Cotisations	9 370,00	CNCEJ	3 975,00
Interets	107,79		
Journée de formation	2 300,00	Inextenso	
		Assurance	3 711,70
		Frais bancaires	76,038
		Frais de représentation	520,00
		OVH-Frais déplacement	2 044,38
		Frais avocat	
TOTAL CREDIT 2018	11 777,79	TOTAL DEPENSES	10 607,11
RESULTAT 2018	1 170,68		
SOLDE POSITIF	26 191,53		

Compte convention ANSM

Valorisation	2015		2016		2017*	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
	13 410,00	16 092,00	13 515,00	16 218,00	14 550,00	16 218,00

	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit
Mission comptable		1 149,60		1 179,60		1 236,00
Effectivement payé		15 087,00		15 105,00		13 910,00
Reste à payer						
Frais fonctiont		4 500,00		5 084,00		4 000,00
Subvention	24 200,00		24 000,00		16 800,00	
Frais Bancaires		38,42		83,65		82,29
Intérêts Bancaires	143,00		155,25		184,29	
Total	24343	20 775,02	24 155,25	21 452,25	16 984,29	19 228,29
Bilan annuel	3 567,98		2 703,00		-2 244,00	
Bilan global					4026,98	

*2017 = cas 2016 déclarés en 2017 et payés en 2018

Livret A

	CREDIT	
Solde 01 01 2015	11 230,62 €	
Solde 01 01 2016	11 331,23 €	100,61 €
Solde 01 01 2017	11 416,21 €	84,98 €
Solde 01 01 2018	11 501,83 €	85,62 €
Solde 01 01 2019	11 588,09 €	86,26 €

Quitus est donné au trésorier.

6 - DRAMES (Secrétaire Adjointe Hélène EYSSERIC)

La réunion de restitution aux Experts aura lieu le mardi 26 mars 2019 à 9h30 à l'ANSM (Paris)

Bilan enquêtes 2017 : augmentation 449 à 471 cas

Soumission chimique : 231 à 304

Décès antalgiques : 94 à 122

7 - Election du Conseil d'Administration (Secrétaire Adjointe Hélène EYSSERIC)

Il y a 8 candidatures pour 10 postes au CA :

7 candidats sont déjà membres du CA et se représentent. Il y a une nouvelle candidature. Personne ne s'oppose à une élection qui ne sera pas à bulletin secret. Pas d'abstention. La Présidente valide la nouvelle composition du CA

Composition du nouveau bureau :

- Présidente : Véronique Dumestre-Toulet
- Vice-Président : Jean-Michel Gaulier
- 2nd Vice-Président : Guillaume Hoisey
- Secrétaire Général : Fabien Bévalot
- Secrétaire Adjointe : Bénédicte Lelièvre
- Trésorier Général : Christophe Doche
- Trésorier Adjoint : Luc Imbert
- Enquêtes CNBAE : Hélène Eysseric

La Présidente clôture l'assemblée Générale

La Présidente, Véronique Dumestre-Toulet

Le Secrétaire National, Fabien Bévalot

Le Trésorier, Christophe Doche

La Secrétaire Adjointe, Bénédicte Lelièvre